

FL IMMO
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 14 chemin Terre Neuve
35770 VERN SUR SEICHE
499 628 485 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 3 MARS 2025
--

L'an 2025,
Le 3 mars,
A 18 heures,

La Société FINANCIERE LAURENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 14 chemin Terre Neuve 35770 VERN SUR SEICHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 540 061 223 RCS RENNES, représentée par Monsieur Frédéric LAURENT en sa qualité de président,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société FL IMMO,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six mois et sera clos le 31 mars 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 6 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars."

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la Société FINANCIERE
LAURENT
Monsieur Frédéric LAURENT

